

Nombres de délégués -
Afférents au Conseil : 49
- En exercice : 49
Qui ont pris part
à la délibération : 42
Votes exprimés : 42
POUR : 42
CONTRE : 0
Abstentions : 0
Date de la convocation :
27 juin 2023
Date d'affichage :
27 juin 2023

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'YONNE

DELIBERATION
du CONSEIL COMMUNAUTAIRE
de la **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SEREIN**

L'an deux mille vingt-trois, le trois juillet, à dix-huit heures trente minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, à la salle annexe du gymnase de L'ISLE SUR SEREIN, sous la présidence de Monsieur Xavier COURTOIS, Président.

Présents : Philippe TRESPALLE – Jean-Marie MAURICE, absent excusé (représenté par Marc MARTIN) - Bruno CHARMET – Daniel RAVERAT - Nadine LEGENDRE – Béatrice BOISE – Jacqueline DUPLESSY - Florian FRAYER – Gilles SACKPEY – Hervé PASCAULT, absent excusé (représenté par Jérôme PASCAULT) - Jacqueline DE DEMO - Jean-Louis GROGUENIN - Marie-Laure GRIMARD – Pierre-Yves ROY, absent excusé (pouvoir à Christian SCHILTZ) – Christian SCHILTZ – Stéphane MOREL, absent excusé (pouvoir à Xavier COURTOIS) – Rémy VIDAL, absent excusé (pouvoir à Christophe GENTIL) - Christophe GENTIL - Stéphane BARDOUX, absent excusé (pouvoir à Pierre NOIROT) – Jean-Claude LEMAIRE, absent excusé (pouvoir à Sandra PICART) - Sandra PICART - Jean-Michel SABAN – Evelyne CALLEJA – Clément POINTEAU - François CAMBURET - Xavier COURTOIS – Jacques ROBERT - Claudine MANIGAULT - Michel GCHWEINDER – Marcel GEORGES – Nathalie LABOSSE - Daniel SIMONNET – Catherine VERNEAU, absente excusée (pouvoir à Nathalie LABOSSE) - Philippe LARDIN – Guy GUENIFFEY - Arnaud ROSIER - Pascal DUBOIS – Claude CATRIN - Sylvie CHARPIGNON - Christian LARDIN – Pierre NOIROT - Annie ROUSSEAU – Hubert NAULOT - Bernard ENFRUN –
Absents excusés : Christophe CHEYSSON – Michel CODRAN -
Absents : Philippe DESCHAUMES - Cloria JAOLAZA - Bertrand LEBLANC –

Secrétaire de séance : Nadine LEGENDRE -

Objet de la délibération

**MAISON DE SANTE DE TERRE PLAINE
PROJET D'EXTENSION**

Madame Sandra PICART explique que la Maison de Santé Pluridisciplinaire de Terre Plaine regroupe actuellement divers professionnels de santé. Ces derniers cherchent depuis de nombreuses années des kinésithérapeutes, activité qui manque cruellement sur ce territoire.

Trois à quatre kinésithérapeutes, en activité et étudiants, sont intéressés par une installation dans la MSP de Terre Plaine.

L'espace actuel ne permet pas la création d'un cabinet de kinésithérapie.

La commune de Guillon Terre Plaine possède une grange d'environ 150 m² jouxtant la MSP qui pourrait servir à une éventuelle extension. Celle-ci met en suspend les projets initiés dans ce bâtiment en attendant que le projet d'extension soit plus avancé et que le besoin de ce bâtiment soit démontré.

La commission mutualisation santé aura la charge de ce projet.

L'Agence Technique Départementale pourrait être sollicitée pour réaliser un document d'aide à la décision qui mettra en avant le projet d'évolution de la MSP, les besoins liés à cette évolution, les différents scénarii pour réaliser cette évolution et les chiffres estimatifs pour chacun des scénarii.

Le Président ne prend pas part au vote (ainsi que Monsieur Stéphane MOREL qui lui a confié un pouvoir).

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée, à l'unanimité des membres présents,

DONNE un accord de principe au projet d'extension de la Maison de Santé Pluridisciplinaire de Terre Plaine.

SOLLICITE l'Agence Technique Départementale pour la réalisation d'un document d'aide à la décision.

AUTORISE Madame Sandra PICART, Vice-Présidente, à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois que ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents.
Pour copie conforme.

La secrétaire de séance,
Nadine LEGENDRE



Le Président,
Xavier COURTOIS



PUBLIEE LE 06/07/2023



REÇU EN PREFECTURE

le 05/07/2023

Application agréée E-legalite.com

REÇU EN PREFECTURE

le 05/07/2023

Application agréée E-legalite.com